

Flash Info Familles du 02 avril 2021

1. ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU 31/03/2021

Tous nos établissements restent ouverts pendant cette nouvelle période de confinement annoncée par le Président de la République.

Vous trouverez ci-après le communiqué de presse du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées qui précise les mesures spécifiques pour les personnes handicapées et le secteur médico-social.

<< Mesures concernant les personnes en situation de handicap et leurs aidants.pdf >>

S'agissant de la garde d'enfants la semaine prochaine :

- Les travailleurs ESAT ayant des enfants doivent avertir la direction de leur établissement et leur absence sera autorisée avec maintien de salaire la semaine prochaine.
- Les parents devraient pouvoir bénéficier du dispositif de garde d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge : vous pouvez vous connecter sur le site https://declare.ameli.fr/employeur/conditions
- Les professionnels bénéficient d'un mode d'accueil pour leur enfant afin d'assurer la continuité des accueils

Nous avons reçu le message suivant de la part de l'ARS : « Un dispositif d'accueil des enfants des professionnels de santé et médico-sociaux, de ville et en établissement sera proposé dans chaque département à compter du 6 avril et jusqu'à la fin des vacances scolaires. La liste précise des catégories de professionnels concernés, des catégories d'âge concernées, ainsi que les modalités d'accueil seront précisées d'ici le 5 avril ».

S'agissant des congés et de l'avancement de période des vacances scolaires du 10/04 au 25/04 :

Le Conseil économique et social (CSE) sera réuni notamment à ce sujet mardi aprèsmidi prochain. Notre souhait étant d'avancer le calendrier des congés payés des professionnels et travailleurs ESAT sur cette nouvelle période mais nous ne pouvons pas à ce stade vous confirmer l'organisation. Nous reviendrons vers vous après le CSE.

En cette période de circulation active du virus, nous en appelons à la responsabilité de chacun, professionnels et familles:

- En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes de la COVID-19: tout professionnel doit avertir son responsable hiérarchique et contacter son médecin traitant pour se voir délivrer le cas échéant un arrêt de travail, même en cas d'un seul symptôme.
- En situation de **cas contact**: tout professionnel doit avertir son responsable hiérarchique pour déterminer si le télétravail est ou non possible. Et à défaut, convenir de l'organisation à suivre, un arrêt de travail n'étant pas systématique pour le personnel médico-social afin d'assurer la poursuite des accueils. La situation du professionnel sera étudiée au cas par cas avec son responsable hiérarchique. Il ne faut pas s'auto-déclarer sur le site AMELI en qualité de professionnel du médico-social.
- Si un adulte ou un jeune présente le moindre symptôme, merci de ne pas le présenter au sein de l'établissement et de le garder à domicile. Cette situation est particulièrement délicate pour beaucoup de familles mais nous ne pouvons prendre le risque de générer une situation de contamination au sein de nos établissements, la population accueillie étant particulièrement fragile.

2. POINT DE SITUATION APAEI DE CAEN

FOA

Après un mois de mars difficile (présence des 3 variants de la COVID-19), la situation se stabilise au FOA.

Pour rappel, 24 résidents sur 34 ont été contaminés dont 10 hospitalisations; 7 professionnels ont été dépistés positifs (CDI & CDD).

Chaque personne absente a été remplacée autant que possible, compte tenu de la difficulté de remplacer sur ces fonctions en cette période de crise ; du renfort a été mis

en place pour les équipes et une infirmière à temps complet est venue de l'IME, tout comme sur les services généraux.

L' isolement en chambre a enfin pu être levé depuis le 26/03.

ESAT

Un nouveau test a été réalisé à J+7 cette semaine compte tenu d'un cas positif la semaine dernière. Un nouveau cas positif à la COVID19 a été décelé au sein de l'équipe des espaces-verts.

IME

Un jeune de l'IMPRO a été contaminé dans le cadre de son cercle familial il y a 15 jours. Toutes les mesures d'isolement préconisées par l'ARS ont été mises en œuvre. Un dépistage global de l'établissement a été réalisé (professionnels et jeunes) mercredi et à date tous les résultats sont revenus négatifs, un nouveau test a été effectué hier, nous sommes en attente des résultats.

Les tests effectués par les personnes cas contact sont également tous négatifs donc les jeunes reviennent progressivement à l'IMPRO, certains parents préférant attendre la semaine prochaine pour remettre leur enfant à l'IME. Sur les 11 jeunes confinés (cas contact), 8 sont négatifs, 5 de retour à l'IME.

<u>SAJH</u>

Un résident a été testé positif et actuellement à l'isolement, dans le cadre d'une contamination lié au cercle familial. Un dépistage de l'établissement a été réalisé la semaine dernière et n'a pas révélé un nouveau cas positif chez les résidents comme les professionnels.

3.TESTS SALIVAIRES

Les tests salivaires devraient prochainement être davantage proposés. Nous sommes en attente de livraison par les laboratoires. Une cinquantaine de tests a déjà pu être livrée à l'IME.

4.PRESTATAIRES EXTÉRIEURS & FORMATIONS

Nous maintenons la suspension des activités proposées par des prestataires extérieurs intervenant à l'APAEI, compte tenu de la situation sanitaire.

Nous limitons au maximum les formations pour les professionnels et les travailleurs ESAT au mois d'avril. Les formations SST inter-établissements prévues en avril sont reportées à une date ultérieure, tout comme les formations ACR proposées par OPCO SANTE.

5. MESURES DE PRÉVENTION A l'APAEI DE CAEN : VACCINATION

Nous encourageons vivement le personnel à se faire vacciner. Certains vaccins ont meilleures réputations que d'autres, mais l'efficacité de chacun reste tout à fait sérieuse dans l'état actuel des connaissances scientifiques qui évoluent chaque jour.

S'agissant des professionnels ou travailleurs ESAT souhaitant se faire vacciner mais ayant vu leur rendez-vous annulé il y a quelques temps, en attendant les nouvelles autorisations nationales pour le vaccin ASTRAZENECA : pour les personnes n'ayant pas le choix de leur créneau de remplacement suite aux annulations, une autorisation d'absence sera accordée après information du responsable hiérarchique.

En sus des centres de vaccination, la **médecine du travail** (le MIST Normandie) propose une vaccination des professionnels et travailleurs ESAT : il convient de les solliciter par email : <u>vaccincovid-calvados@mist-normandie.fr</u>

AUTODIAGNOSTIC COVID-19

Encore une fois, l'Apaei de Caen incite tout professionnel, travailleur ESAT, famille ou proche d'une personne accueillie, à réaliser un **autodiagnostic** disponible auprès des secrétariats (en 13 questions), destiné à s'assurer, selon un principe de précaution, que son auteur ne présente pas de signes ou symptômes évocateurs de la Covid-19, ou qu'il n'a pas été en contact avec des personnes potentiellement infectées.

Cette démarche de sécurité publique reste **volontaire** et fait appel à la responsabilité collective inhérente à la lutte contre la diffusion de la COVID-19. Les données ainsi complétées sont à conserver à votre attention.

DÉPISTAGES VOLONTAIRES HEBDOMADAIRES

Nous vous rappelons que des **dépistages volontaires** sont organisés toutes les semaines au sein de nos établissements, assurés par du personnel infirmier, selon l'organisation suivante :

POLE	SITE GEOGRAPHIQUE	JOUR/SEMAINE DU DEPISTAGE
POLE ENFANCE	IME CD	Mercredi
	IME JDE	Lundi
	SESSAD	Mercredi
POLE ACC SPECIALISE	FOA	mardi/vendredi sur la MAS
	MAS	
POLE HEBERGEMENT	site de BLAINVILLE	jeudi am
	site de ST ANDRE	mardi m
	SAJH	jeudi am
POLE TRAVAIL	EA	Mercredi
	AIT	Lundi
	ESAT COLOMBELLES	Mercredi
	ESAT LEBISEY	Lundi
	ESAT ST ANDRE	Jeudi ou vendredi
SIEGE (à IME JDE)		Lundi

6.SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les professionnels sont invités s'ils le souhaitent à solliciter la médecine du travail : les informations sont confidentielles et l'employeur n'est pas informé de ce contact.

MIST NORMANDIE

9 rue Dr Laennec

BP10063

14203 Hérouville Saint-Clair Cedex

Tél: 02 31 46 26 60 / Fax: 02 31 47 50 23

Horaires du Lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

N° VERT COVID: 0800 130 000

Ce numéro vert Covid est à destination de l'ensemble de la population générale, qui oriente vers des plateformes d'écoute psychologique en cas de souffrance psychique.

Bon courage à toutes et à tous pour cette nouvelle période si particulière

Prenez soin de vous et de vos proches.

Une astreinte à destination des familles est toujours disponible 24h/24, 7j/7 au 02.31.15.52.67

Se laver régulièrement les mains ou villier une solution les mains ou villier une solution les mains ou villier une solution solution les mains ou villier une solution solution solution accordique puis le jeter le visage unique puis le jeter le vis